

African Crop Science Journal by African Crop Science Society is licensed under a Creative Commons Attribution 3.0 Uganda License. Based on a work at www.ajol.info/ and www.bioline.org.br/cs
DOI: <https://dx.doi.org/10.4314/acsj.v30i4.2>



MARCHÉS ET LOGIQUES D'ACTEURS DANS LE SYSTÈME SEMENCIER DE L'ANACARDE AU BÉNIN

L.C. HINNOU, G. MABOUDOU ALIDOU¹, R. SOSSOU², R. GANSOU² et F.L. AVANDE³

Centre de Recherches Agricoles Centre (CRA-Centre), Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), BP 112, Savè, Bénin

¹Centre de Recherches Agricoles Nord-Ouest (CRA-Nord-Ouest), Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), BP 545, Natitingou, Bénin

²Programme Analyse de la Politique Agricole (PAPA), Centre de Recherches Agricoles Agonkanmey (CRA-Agonkanmey), Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) 03 BP 884
Tripostal, Cotonou, Bénin

³Laboratoire de Recherches sur l'Innovation pour le Développement Agricole (LRIDA),
Département d'Economie et de Sociologie Rurale, Faculté d'Agronomie (FA), Université de Parakou (UP), BP 123 Parakou, Bénin

Auteur correspondant : sossour25@gmail.com

(Received 28 February 2022; accepted 25 August 2022)

RESUME

La filière anacarde contribue substantiellement à la croissance économique et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. En dépit des efforts de la recherche agricole, cette filière est confrontée à plusieurs contraintes dont l'utilisation des semences non performantes. L'objectif de la recherche était d'investiguer sur l'état des lieux de la gouvernance du système semencier de l'anacarde au Bénin avec un accent sur les perceptions, les discours et les pratiques des producteurs de semence face aux mesures normatives et aux actions des acteurs institutionnels. Les discours et les pratiques recueillis auprès d'un échantillon de 107 semenciers, producteurs de plants d'anacardiens ont été examinés au moyen de l'analyse thématique de contenu. Les résultats montrent qu'indépendamment des acteurs institutionnels, les producteurs de semence d'anacarde disposaient de marge de manœuvre pour accéder aux ressources de production et pour la vente des plants produits. Le courtage entre leurs paires et les institutions ainsi que le portage des "non-reconnus" sont des stratégies que ces semenciers, véritables acteurs rationnels, développent face au dispositif normatif en place. Ces logiques sont donc à considérer non seulement dans les actions de développement de la filière anacarde mais aussi pour la visibilité des efforts consentis par l'ensemble des acteurs.

Mots Clés : Bénin, filière anacarde, plants greffés, stratégies, trajectoires

ABSTRACT

The cashew sector contributes substantially to the economic growth and food and nutritional security in Benin. Despite the efforts of agricultural research, this sector faces several constraints, mainly the use of non-performing seeds. The objective of this study was to investigate the state governance of the cashew seed system in Benin with emphasis on the perceptions, discourses and practices of seed producers in the face of normative measures and the actions of institutional actors. Discourses and practices collected from a sample of 107 cashew grafted plants producers were examined through thematic content analysis. The results showed that independent of institutional stakeholders and cashew seed producers were flexible to access production resources and to sell their seedlings. Brokering between their peers and institutions, as well as sub-contracting with the "non-recognised" are strategies that these seed producers and real rational agents develop in regard to the normative system. These logics are, therefore, not only to be considered in cashew nut sector development actions, but also for the visibility of efforts made by all the stakeholders.

Key Words: Benin, cashew nut, grafted plants, strategies, trajectories

INTRODUCTION

L'anacarde, deuxième produit agricole d'exportation après le coton, occupe plus de 200 000 acteurs, fournit 7% du produit national brut agricole et 8% des recettes d'exportation du Bénin (MAEP, 2017). En dépit de l'importance que revêt cette filière, la productivité des anacardiens demeure très faible (Adjobo *et al.*, 2020 ; Yéluouassi *et al.*, 2021). Cela résulte de l'inexistence du matériel végétal performant, et donc le recours des producteurs aux pratiques culturales inadaptées et surtout à des semences tout venant (Bello *et al.*, 2017 ; N'Djolosse *et al.* 2020). En effet, les semences constituent un important facteur de développement de toute production végétale (Turner, 2013). De plus, la productivité des autres intrants agricoles dépend fortement de la qualité des semences car elles seules peuvent contribuer directement entre 15 à 20 % au rendement total selon la culture, et peuvent encore augmenter l'efficacité des autres intrants jusqu'à 45 % (Singh *et al.*, 2019). Comme le soulignent Mupepe *et al.* (2019), l'accès suffisant aux semences saines et préférées de différentes cultures est d'une importance capitale pour les ménages agricoles. Ainsi, l'utilisation de semences améliorées est qualifiée de moteur du progrès agricole par référence à sa capacité

à augmenter la productivité et à stimuler les activités économiques du monde agricole (Turner, 2013). C'est ce qui justifie sans doute les efforts du gouvernement béninois en subventionnant environ 30 000 plants greffés d'anacardiens au profit des producteurs et productrices d'anacarde en 2019 (MAEP, 2020).

Cependant, les producteurs de semences ont une faible connaissance des règles et normes relatifs au processus de production et de mise en marché des semences produites (Achigan-Dako *et al.*, 2014 ; Kuhlmann et Dey, 2021). Ce qui a engendré la sélection par le Ministère de l'Agriculture d'une quarantaine de semenciers comme principaux fournisseurs de plants greffés. Ces semenciers constituent désormais l'interface entre l'Etat et les organisations des producteurs de plants greffés. Toutefois, comme le souligne Adjobo *et al.* (2020), le principal goulot d'étranglement d'une chaîne de valeur dans la filière anacarde réside dans la faiblesse des organisations des acteurs et le faible degré de coordination horizontale et verticale le long de la chaîne. Ainsi, le facteur organisationnel du système semencier de la filière anacarde du Bénin est déterminant pour l'atteinte des objectifs. Turner (2013) soulignait que l'existence d'organisations fortes, telles que des coopératives ou des syndicats agricoles

peuvent contribuer à attirer l'attention sur la production et la commercialisation des semences. Lesquelles organisations facilitent aux exploitants agricoles l'accès à l'innovation technique, aux intrants, aux connaissances (information, formation, conseil agricole), au crédit et à la mise en marché de leurs produits (Dugué *et al.*, 2012). Comme toute autre organisation, le système semencier d'anacarde est un construit social qui a des normes que les producteurs de plants doivent suivre. Au regard de la littérature quasi-absente sur la chaîne de valeur semencière dans la filière anacarde, il est difficile de déduire comment le sous-secteur semencier de la filière est gouverné au Bénin. Autrement, quels jugements collectifs ou individuels portent les semenciers de la filière d'anacarde à propos des dispositions normatives et de la configuration des acteurs institutionnels intervenants dans la filière ? L'objectif de cette recherche était d'exposer l'état des lieux de la gouvernance du système semencier de l'anacarde au Bénin avec un accent sur les perceptions, les discours et les pratiques des semenciers face aux mesures normatives et aux actions des acteurs institutionnels.

MATERIELS ET METHODES

Dix-huit communes situées dans la zone favorable à la production d'anacarde ont été échantillonnées en fonction de la présence d'un semencier reconnu. Se basant sur une approche non-probabiliste, 107 producteurs de plants greffés d'anacardiers constitués de 42 semenciers "reconnus" et 65 semenciers "non reconnus" ont été enquêtés dans les mêmes communes, au moyen d'un questionnaire. Les données quantitatives collectées au moyen d'un questionnaire ont permis de mesurer la connaissance des semenciers du cadre normatif et les relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs de la filière. De plus, dix-huit semenciers ont fait l'objet d'entrevue semi-directives pour la collecte des informations plus approfondies. Ces

interviews individuelles ont été organisées dans les pépinières des semenciers au moyen d'un guide d'entretien semi-structuré. Cette approche a permis de faire des observations participantes au sein des exploitations des semenciers.

L'analyse de contenu a été faite suivant les étapes de Yin (2016). Le traitement des données a débuté par la compilation et le tri des notes de terrain et des enregistrements transcrits. Nous avons ensuite procédé à une décomposition et une codification des données. Sur la base des combinaisons des discours émiques décomposés, les similitudes ont servi à regrouper les fragments pour une réécriture des perspectives étiques (Xia, 2011), accompagné de représentations graphiques. L'analyse a été complétée par la construction de catégories conceptualisantes inspirées de la démarche de théorisation ancrée (Paillé et Muchielli, 2016).

L'approche adoptée a permis donc d'analyser non seulement les perceptions, discours et pratiques dans le système semencier, mais aussi de produire des statistiques descriptives relatives aux variables numériques mesurées (Massé *et al.*, 2011). Pour mieux comprendre les perceptions, les discours et les pratiques des semenciers vis-à-vis des dispositions normatives, nous avons emprunté l'analyse stratégique issue de la sociologie de l'action organisée proposée par Crozier et Friedberg (2014).

RESULTATS

Profil socio-économique des semenciers d'anacarde. Les caractéristiques des semenciers d'anacarde selon qu'ils soient "reconnus" ou non sont présentés dans le Tableau 1. Les résultats montrent que seulement 10% des semenciers d'anacarde étaient des femmes. Ces semenciers étaient relativement jeunes (en moyenne âgé de 41 ans) et la quasi-totalité avait reçu une éducation formelle. Près de la moitié des semenciers "reconnus" était allochtone contre un tiers des

TABLEAU 1. Caractéristiques socio-économiques des semenciers

418

Caractéristiques		Type de semencier		Ensemble	test
		Reconnus	Non reconnus		
Sexe	<i>Féminin</i>	7,10%	8,70%	8,10%	0,08
	<i>Masculin</i>	92,90%	91,30%	91,90%	
Statut de résidence	<i>Allochtone</i>	45,20%	33,30%	37,80%	1,57
	<i>Autochtone</i>	54,80%	66,70%	62,20%	
Education formelle	<i>Non</i>	7,10%	7,20%	7,20%	0
	<i>Oui</i>	92,90%	92,80%	92,80%	
Appartenance à une OP de semenciers d'anacarde	<i>Non</i>	7,10%	36,20%	25,20%	11,71***
	<i>Oui</i>	92,90%	63,80%	74,80%	
Responsabilité au sein de l'OP	<i>Non</i>	52,60%	56,80%	54,90%	0,14
	<i>Oui</i>	47,40%	43,20%	45,10%	
Production de semences d'anacarde comme activité principale	<i>Non</i>	28,60%	60,90%	48,60%	10,90***
	<i>Oui</i>	71,40%	39,10%	51,40%	
Age		45,22 (12,19)	39,45 (11,24)	41,60 (11,88)	
Nombre d'années d'expérience		9,62 (5,97)	7,13 (2,90)	8,07 (5,75)	
Contribution de la pépinière au revenu total		5,55 (2,04)	4,67 (2,90)	5,0 (2,63)	
Contribution de la semence d'anacarde au revenu total		3,49 (1,87)	2,70 (2,30)	3,0 (2,17)	

*** = significatif à 1%

L.C. HINNOU *et al.*

semenciers “non reconnus”. L’esprit associatif étaient plus développé chez les semenciers “reconnus” qui apparaissaient plus professionnels (70% des enquêtés) dans la production de semences d’anacarde. Aussi, les semenciers “reconnus” avaient-ils démarré leur activité depuis en moyenne 10 ans contre 7 ans pour les semenciers “non reconnus”. (Tableau 1)

Configuration des acteurs institutionnels du système semencier. Le système semencier dans la filière anacarde était caractérisé par une diversité d’acteurs assurant des fonctions variées mais complémentaires (Fig. 1). Les producteurs de plants greffés regroupés au sein de la Fédération Nationale des Pépiniéristes d’Anacardiens Certifiés (FeNaPAC) constituent l’acteur principal du système. Cette faîtière facilitait à ses membres l’accès aux intrants de production, à l’information et la recherche du marché d’écoulement. Par ailleurs, la configuration « développementiste » du système était composée des Organisations non gouvernementales (ONG) tant locales qu’internationales, des projets financés par les bailleurs, les structures du Ministère en charge

de l’agriculture (Agence Territoriale de Développement Agricole - ATDA, Direction Départementale de l’Agriculture, de l’Elevage et la Pêche - DDAEP, Direction de la Production Végétale - DPV, Institut National des Recherche Agricoles du Bénin-INRAB). A ces acteurs, s’ajoutaient les producteurs et productrices planteurs d’anacardiens qui représentent les clients et consommateurs des produits des semenciers d’une part et les fournisseurs d’intrants (substrats, produits de traitement, etc.), petits-outils et équipements, d’autre part. Ces organisations assuraient les fonctions de prestation de services, de transmission de savoirs et d’informations, de facilitation d’accès aux équipements adéquats, au marché et aux formations. A ce titre, la recherche à travers le Centre de Recherches Agricoles-Centre de l’Institut National des Recherches Agricoles du Bénin apportait une contribution décisive inestimable au système semencier de l’anacarde. En particulier, la recherche sur l’anacarde jouait un rôle prépondérant dans l’amélioration du matériel végétal et le renforcement des capacités des semenciers.

Les autres acteurs publics représentés par le conseil agricole, le contrôle et l’inspection

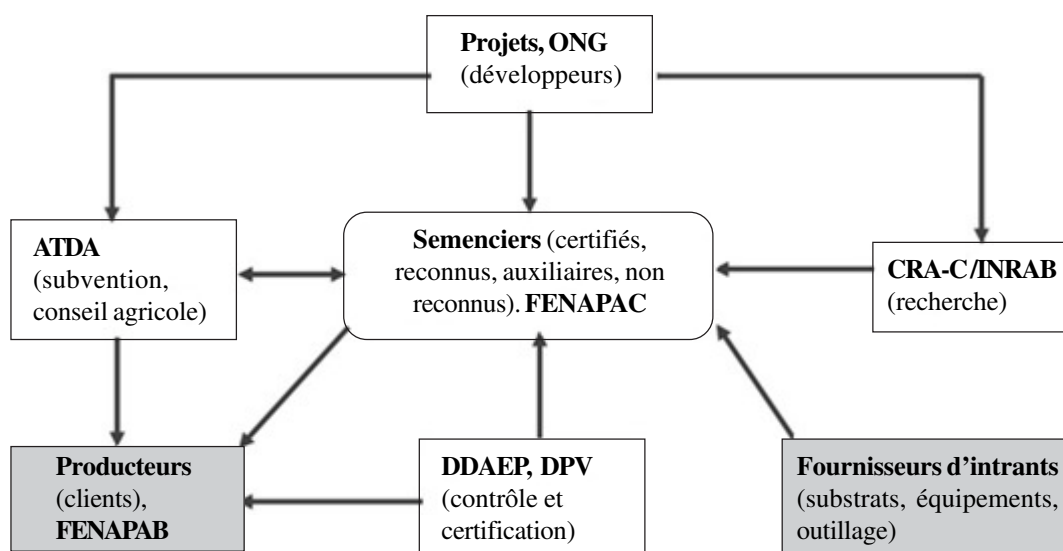


Figure 1. Synopsis des acteurs du système semencier de la filière anacarde du Bénin.

jouaient un rôle d'appoint dans le système semencier. Ainsi, les Agences Territoriales de Développement Agricole contribuaient efficacement dans l'appui-conseil des semenciers en rapport avec les techniques de production, les matériels et équipements de travail (kits de greffage, ombrière, etc.) ; et accompagnaient le processus de certification des plants d'anacardiers produits. Ils avaient également une fonction d'intermédiation dans la recherche de marchés aux semenciers. Quant aux directions techniques de contrôle (DDAEP et DPV), elles assuraient la mission de suivi et d'inspection pour le contrôle des normes de production des plants d'anacardier notamment les plants greffés. En aval, les producteurs d'anacarde, regroupés au sein de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FeNaPAB) constituaient le bras marchand du système semencier.

Interactions entre les acteurs du système semencier d'anacarde. L'offre de plants greffés au sein du système semencier est assurée par les producteurs de semences "reconnus" et les producteurs de semences "non reconnus". Evidemment, la reconnaissance d'une catégorie de semenciers permet, *à priori*, aux partenaires techniques et financiers ainsi qu'à l'Etat central avec ses structures déconcentrées, de mieux structurer son accompagnement. Autrement, cette

stratégie offre une possibilité et une opportunité de contractualisation avec cette catégorie de semenciers pour plus de responsabilité. Ainsi, les différentes interactions des semenciers enquêtés avec les autres acteurs du système sont présentées en fonction de la catégorie du semencier (reconnu ou non) (Tableau 2).

Dans l'ensemble, l'Agence Territoriale de Développement Agricole, les projets/programmes, la recherche, les producteurs d'anacarde constituent les principaux acteurs avec qui les semenciers enquêtés entretiennent des relations professionnelles. En effet, la majorité (90%) des semenciers "reconnus" sont en relation avec la recherche contre 40% des semenciers "non reconnus". Leur rapport avec la recherche vise essentiellement à accéder aux nouvelles technologies et à la formation. De même, presque tous les semenciers "reconnus" sont en contact avec les projets/programmes. Cette relation permet aux semenciers de bénéficier des appuis techniques et matériels.

La majorité des semenciers "reconnus" étaient en relation avec l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) comparativement aux semenciers "non reconnus" dont trois sur dix n'y sont pas. Ces statistiques avaient montré qu'en dehors des appuis en renforcement des capacités techniques, matériels et équipement ainsi que la recherche de marché d'écoulement, l'ADTA

TABLEAU 2. Relations des semenciers avec les autres acteurs du système semencier

Acteurs	Type de semencier	Ensemble	
		Reconnus	Non reconnus
Recherche	90,5%	44,9%	62,2%
Projet/programme	90,5%	58,2%	70,6%
ATDA	97,6%	73,9%	82,9%
DDAEP	71,4%	39,1%	51,4%
ONG	38,1%	20,3%	27%
FENAPAB	88,1%	33,3%	54,1%
FeNaPAC	76,2%	21,7%	42,3%
Producteur	100%	91,3%	94,6%

accompagnait plus les semenciers à la professionnalisation. En outre, plus de la moitié des semenciers "reconnus" développaient de relation avec la DDAEP tandis que le tiers des semenciers "non reconnus" ne le faisaient pas. Le principal but de la relation qu'entretenaient les semenciers et la DDAEP était la certification des plants d'anacardier avant leur mise en marché. Il en découle que la reconnaissance du semencier reste une passerelle pour établir une relation avec les structures de recherche et d'accompagnement. En témoigne l'un des propos des semenciers enquêtés :

« Les semenciers "reconnus" sont les enfants chéris du gouvernement. Mais les autres ne bénéficient pas souvent de l'appui en matériel. Pour le Programme Cadre d'Appui à la Diversification Agricole (ProCAD), les semenciers "reconnus" ont leur part bien définie ». (Interview du 07.09.2020 à Savè).

Concernant la relation des enquêtés avec les Organisations Professionnelles Agricoles, la majorité des semenciers "reconnus" étaient en contact avec la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FeNaPAB) contre le tiers des semenciers "non reconnus". Grâce à cette relation, les semenciers bénéficiaient de l'appui en matériel et de l'achat des plants d'anacardier. De même, environ 80% des semenciers "reconnus" étaient en contact avec la FeNaPAC, pour l'accès à l'information et aux intrants.

La quasi-totalité des semenciers "reconnus" était en contact avec les producteurs auprès de qui ils s'approvisionnent en noix (graines) d'anacarde. Les statistiques révélaient que la contribution des ONGs dans le système semencier était peu visible.

Analyse du cadre normatif. Le cadre normatif régissant le système semencier de l'anacarde se réfère aux normes et règles qui orientent « la profession » du producteur de plants greffés et les dynamiques qui les caractérisent. Ce cadre vise non seulement à établir les principes d'exercice de l'activité mais à les respecter afin de produire des plants

performants de qualité. Ce faisant, les règles qui régissent la production de plants étaient peu connues des semenciers enquêtés. Ceux qui prétendaient connaître l'existence du cadre normatif n'étaient pas en mesure de décrire son contenu. Ce niveau de connaissance ne s'explique pas au niveau des semenciers "reconnus" qui à priori étaient considérés comme des semenciers professionnels.

L'une des applications les plus remarquables du cadre normatif du système semencier résidait dans la « certification » des plants greffés produits par les semenciers. En effet, l'obtention du certificat était tributaire du respect des standards de production établis dans le cadre normatif. Cette certification reposait sur cinq éléments majeurs à savoir : la propreté de la pépinière, la grosseur des tiges des plants en pot, le nombre de feuilles de chaque plant, la taille des plants et la santé des plants. Le processus de certification se faisait à travers des missions conjointes organisées par la Direction de la Production Végétale, l'Agence Territoriale de Développement Agricole et l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin. Ces missions intégraient l'inspection du site de la production des plants en amont et en aval. Les écarts observés entre ce qui est prévu et la pratique sur le terrain justifiaient la connaissance très peu soutenue des semenciers dans ce domaine. Les discours d'un membre du bureau exécutif de FeNaPAC en lien avec la démarche en sont une illustration :

« La DPV en collaboration avec l'INRAB et l'ATDA font de façon conjointe un premier tour pour vérifier la qualité du substrat. Le deuxième tour consiste à procéder à l'examen des plants après le semis. Quant à la troisième étape, elle vise à vérifier le début du greffage. Pour finir, ils procèdent lors la quatrième étape à la certification des plants » (Interview du 06.09.2020 à Parakou).

Un tel discours tenu par un membre du bureau exécutif de la FeNaPAC, implique que le processus de certification n'était pas de nature à satisfaire l'attente des semenciers.

« *Le processus de certification des plants greffés ne respecte pas encore les principes ou les règles établis. Toutes les quatre étapes de certification ne sont pas exécutées. Généralement, les passages des équipes sont observés après le greffage pour la certification. Il manque de rigueur comparativement à la certification des autres semences agricoles. Dans certains cas, les membres de l'équipe se basent sur les questions adressées au producteur pour approuver ou certifier les plants produits. Cela suppose que ces agents n'ont pas suivi le processus de production des plants qu'ils ont certifiés* ». (Interview du 02.09.2020 à Bembèrèkè).

« *Hormis le fait que le nombre de visites d'inspection par les équipes de certification soit insuffisant, le document justificatif de la certification n'était pas crédible puisqu'il n'y avait aucun cachet qui attestait que c'est l'équipe de certification qui a inspecté les plants* » (Interview du 07.09.2020 à Abomey).

Ces propos partagés par la plupart des semenciers rencontrés montraient que le processus de certification des plants greffés d'anacardiens comportait encore des insuffisances. De plus, l'équipe de certification ne faisait aucun suivi pour s'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées lors des missions d'inspection.

Les enquêtés ont unanimement reconnu que la certification rassure les producteurs d'anacardiens utilisateurs des plants greffés d'une part, et crédibilise les semenciers, d'autre part. Toutefois, les plants rejetés lors des missions d'inspection constituaient une perte pour le semencier, même s'ils ne sont pas systématiquement détruits.

Marché et courtage dans le système semencier : une trajectoire des plants greffés d'anacardier. L'écoulement des plants greffés d'anacardiens reste la responsabilité des semenciers qui unanimement affirmaient que l'offre était encore supérieure à la demande. En effet, la configuration du marché des plants greffés d'anacardiens se caractérisait essentiellement par trois circuits.

Le premier circuit est alimenté par les acteurs institutionnels (ATDA, Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles, projets et programmes) qui acquéraient des quantités importantes de plants greffés au profit des producteurs bénéficiaires. Cet approvisionnement était fait à travers des contrats de passation de marchés avec les semenciers "reconnus" d'une part, et à l'occasion des événements spécifiques comme la journée internationale de l'arbre. Face à une demande dépassant leur capacité de production, les semenciers sous contrat ("reconnus") faisaient recours à d'autres semenciers. Cette pratique se traduit par le phénomène de *portage* (courtage) qui consistait à collaborer avec des semenciers "non reconnus" (appelés semenciers auxiliaires). Dans ce cas, les semenciers sous contrat étaient dans l'obligation de s'assurer du respect des normes de production de plants greffés. En d'autres termes, la satisfaction de la demande (besoin quantitatif), proviendra en grande partie du semencier auxiliaire à l'insu du client. Le prix de cession entre les deux semenciers étant moins que le prix d'achat du client, il se développait ainsi un marché intermédiaire : le courtage. Cette collaboration qui se déroulait sous forme d'entraide ou de solidarité entre professionnels est en réalité un des fruits du nombre relativement faible (au total 40) de semenciers retenus par le ministère de tutelle sur toute l'étendue du territoire national.

« *Nous avons différents clients qui viennent de partout. L'ATDA nous aide à liquider les plants. Nous vendons aux producteurs, aux fonctionnaires et aux commerçants qui viennent de partout au Bénin. Les petits producteurs (15% de la production), quelques fonctionnaires (10% de la production), les forestiers de la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (5% de la production) ; l'ATDA (60% de la production)* » (Interview du 02.09.2020 à Savè).

Le deuxième circuit identifié dans le système semencier d'anacardier au Bénin était l'achat des plants par les producteurs et

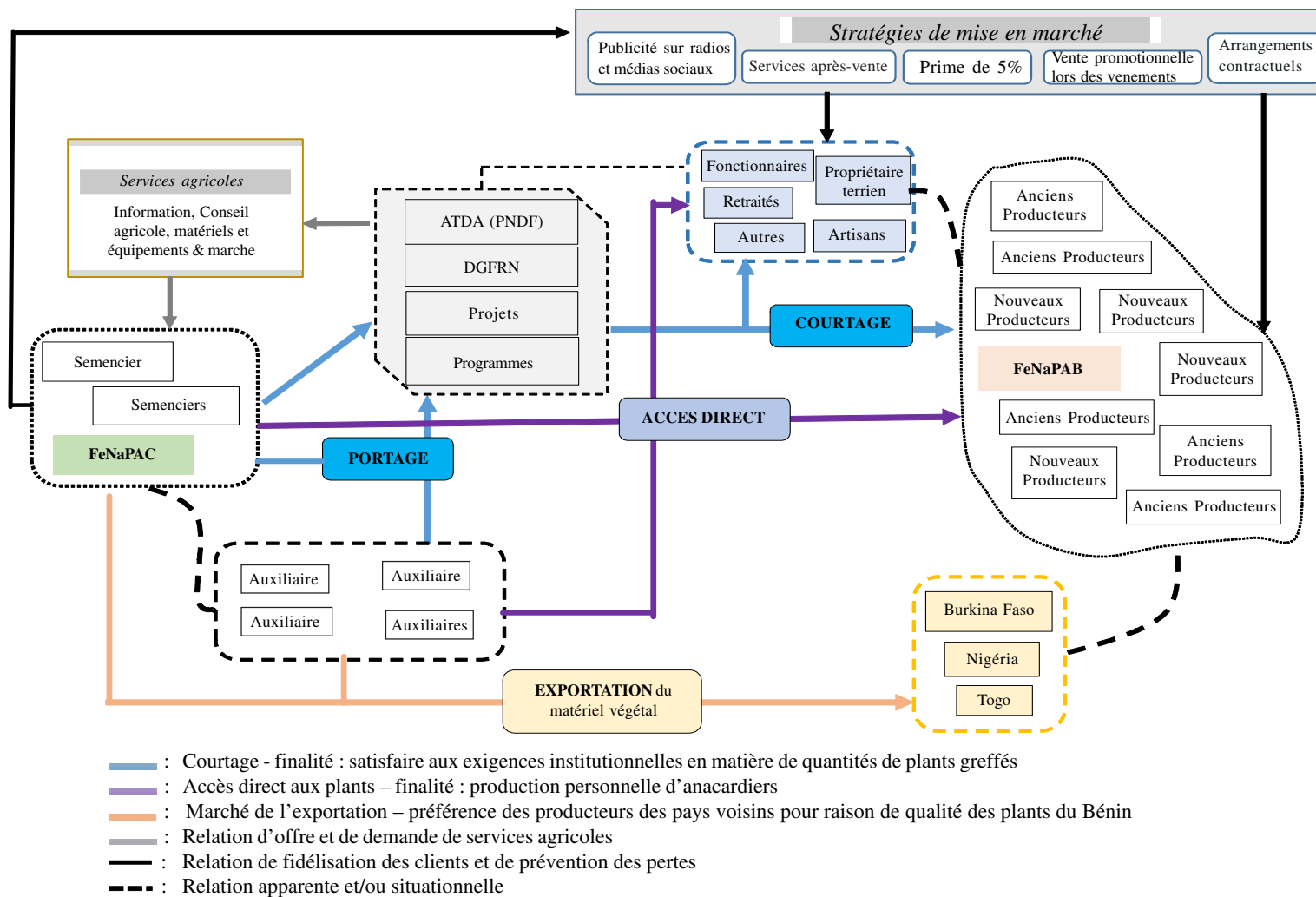


Figure 2. Marchés d’écoulement des plants greffés.

productrices d'anacarde. Ce circuit était majoritairement sans intermédiaire. Bien entendu, du fait des options politiques en lien avec la subvention des plants greffés, ce deuxième circuit devient moins important. Cette situation était également expliquée par la méconnaissance ou la sous-information sur le nouveau matériel végétal (notamment les plants greffés) par les producteurs. La faiblesse de ce circuit marchand, n'était pas favorable la mise en marché des plants greffés. Ce qui induisait le pourrissement des plants dans les pépinières et donc une perte économique énorme. Aussi, les artisans et les fonctionnaires, dans l'optique de la sécurisation de leur domaine foncier, faisaient recours directement aux semenciers pour l'achat des plants de qualité. En raison de leur faible connaissance de la production de l'anacardier, ils sollicitaient l'appui des semenciers pour offrir une assurance qualité après-vente en termes de mise en terre et de suivi des plants greffés.

Le troisième circuit était caractérisé par une exportation des plants greffés vers les pays voisins notamment le Burkina Faso, le Togo et le Nigéria. Les perceptions des producteurs-acheteurs de la qualité des noix du Bénin expliquait l'émergence de ce circuit marchand. Cependant, ce circuit était très peu développé à cause des contrôles phytosanitaires au niveau des frontières.

DISCUSSION

Cadre normatif du système semencier. Les semenciers de plants greffés d'anacardier ont une faible maîtrise des règles et les normes en matière de production semencière au Bénin. Achigan-Dako *et al.* (2014) avait montré que la majorité des producteurs de semences de maïs méconnaissait l'existence du cadre législatif en vigueur dans le sous-secteur semencier. De plus, Ayenan *et al.* (2015) avait relevé un écart important entre les pratiques dans la production de semence et les normes établies. De tels comportements résultent de

la perception peu favorable que les semenciers ont du processus d'inspection et de certification des plants greffés dans la filière anacarde ; lequel processus reste tributaire des appuis et du financement de l'Etat et des projets/programmes (Zucchini *et al.*, 2020).

Face aux normes et règles établies dans le processus de la certification des plants, les semenciers disposent d'une marge de manœuvre (Martin 2012 ; Crozier et Friedberg 2014 ; Kouin, 2017). Malgré les restrictions que le système imposait aux semenciers, ils gardent toujours une marge inaliénable de liberté dans un environnement très peu favorable (Kuhlmann et Dey, 2021). En outre, l'analyse des discours, des actions et des perceptions des semenciers sont conformes avec celle de Martin (2012) qui affirme que l'organisation est conçue, comme une série de jeux qui s'entrecroisent, balisés par des contraintes formelles et informelles qui délimitent un éventail de stratégies rationnelles. Ainsi, les semenciers d'anacarde, loin d'être un rouage d'un système qui les échappe, ont une marge de liberté avec des objectifs bien définis. Se basant sur la rationalité de leurs pratiques, les semenciers de plants greffés développent diversement des stratégies de contournement des exigences normatives édictées par la configuration développementaliste (Olivier de Sardan, 1995).

Marché et trajectoire des plants greffés.

Dans une perspective de la sociologie classique durkheimienne, l'interprétation du fonctionnement du système semencier de la filière anacarde du Bénin révèle que les organisations professionnelles sont de type organique (Ndongo et Klein, 2020). Les résultats ont montré que l'esprit d'entraide manifesté par le portage d'un pair a été perçu comme un mécanisme de complémentarité des individus et de diversité des fonctions spécialisées qu'ils remplissent. Ce résultat rejoint les travaux de Achancho (2012) qui a démontré qu'au sein des organisations paysannes, la solidarité organique s'établit,

entre autres, par la différence de rôles et de statut dans le système ainsi que la complémentarité des fonctions exercées par chaque individu. Comme le soulignent Hermanns *et al.* (2017), l'entraide est une forme de collaboration et d'organisation du travail qui relève de la solidarité. Dans le système semencier de la filière anacarde du Bénin, c'est le portage qui prend cette forme de solidarité entre les semenciers "reconnus" et les "non reconnus". Dans la même logique, les implications de cette forme de solidarité traduisent la manifestation d'un outil puissant de resserrement des liens dans les espaces sociologiques typiquement ruraux et raffermissent ainsi la réciprocité et le réseautage au sein des acteurs en présence (Hermanns *et al.*, 2017 ; Ndongso et Klein, 2020). Les semenciers des plants greffés, toutes catégories confondues, obtiennent la satisfaction à travers cette pratique solidaire. Autrement, les semenciers "reconnus" s'appuient sur les auxiliaires pour satisfaire la demande et ainsi fidéliser la clientèle. Ce mécanisme constitue une opportunité d'affaire pour les semenciers "non-reconnus". *In fine*, la gouvernance du système semencier est manifestée par la rationalité des producteurs de plants greffés et des stratégies qu'ils développent faces aux exigences imposées par la réglementation en vigueur (Kouin, 2017 ; Mishra et Dey, 2018).

Par ailleurs, la stratégie de portage observée entre les semenciers "reconnus" et les semenciers "non-reconnus" apparaît comme une forme d'intermédiation ou de courtage. Cette configuration du marché est observée dans le façonnement des phénomènes sociaux et organisationnels basés sur des modèles de coopération, réduisant ainsi toute forme d'exclusion sociale (Halevy *et al.*, 2019). A l'instar des groupes d'intermédiaires assurant la liaison entre deux catégories d'acteurs (Blundo, 2000), les semenciers "reconnus" se positionnent comme une interface entre les semenciers "non reconnus" et le marché.

CONCLUSION

La gouvernance du système semencier de la filière anacarde au Bénin est manifestée par une rationalité des producteurs de plants greffés face aux exigences de la réglementation en vigueur et la mise en marché de leurs produits. L'état des lieux du système semencier a mis en exergue le développement de l'esprit solidaire entre les deux catégories de producteurs de plants (semenciers "reconnus" et semenciers auxiliaires) en présence qui ont une connaissance limitée des normes qui régissent la production de semences dans la filière. Le recours à l'analyse stratégique a fait révéler que le portage - des semenciers "non reconnus" par ceux qui sont "reconnus" - est une pratique d'entraide pour répondre aux besoins du marché en plants greffés d'anacardiers. L'intégration de ces logiques dans les actions de développement et de promotion de la filière améliorera davantage la qualité du matériel végétal d'anacardier mis en place au Bénin.

REMERCIEMENT

Ce travail a été rendu possible grâce à l'appui financier de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB). Nous remercions les semenciers producteurs de plants d'anacardiers du Bénin pour leur collaboration.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Achancho, V. 2012. Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : Le cas du Cameroun. Thèse de doctorat. AgroParisTech. Paris Institute of Technology, France. 416pp.
- Achigan-Dako, E.G., Houdegbe, A.C., Glèlè, M. et Nono-Womdim, R. 2014. Analyse du système de production et de distribution des semences de maïs (*Zea mays* L.) au Sud-Bénin. *Biotechnologie Agronomie*

- Société et Environnement/Biotechnology, Agronomy, Society and Environment* 18(1):49-60.
- Adjobo, O.M.F.R., Yabi, J.A. et Gouwakinnou, J.Y. 2020. Typologie des exploitations agricoles productrices d'anacarde au Nord et au Centre du Bénin, Glazoué, Tchaourou et Djougou. *Afrique Science* 16(5):303-316.
- Ayenon, M.A.T., Saïdou, A., Quenum, F., Ahoton, E.L. et Balogoun, I. 2015. Système de reproduction de semences certifiées de riz dans la commune de Glazoué au centre du Bénin. *Annales des Sciences Agronomiques* 19(2):489-505.
- Bello, D.O., Ahoton, L.E., Saïdou, A., Akponikpè, I.P.B., Ezin, V.A., Balogoun, I., et Aho, N. 2017. Climate change and cashew (*Anacardium occidentale* L.) productivity in Benin (West Africa): perceptions and endogenous measures of adaptation. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 11(3): 924-946.
- Blundo, G. 2000. Elus locaux et courtiers en développement au Sénégal Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliances in *Courtiers en développement : Les villages africains en quête de projets*. Édition Karthala et APAD, Paris et Mayence, France. pp. 71-100.
- Crozier, M. et Friedbert, E. 2014. L'Acteur et le système. Les Contraintes de l'action collective. Réédition Points Essais, Paris, France. 512pp.
- Dugué, M.J., Pesche, D. et Le Coq, J.F. 2012. Appuyer les organisations de producteurs. Éditions Quæ, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, France. 147pp.
- Halevy, N., Halali, E. and Zlatev, J.J. 2019. Brokerage and brokering: An integrative review and organizing framework for third party influence. *Academy of Management Annals* 13(1):215-239.
- Hermans, F., Sartas, M., van Schagen, B., van Asten, P. and Schut M. 2017. Social network analysis of multi-stakeholder platforms in agricultural research for development: Opportunities and constraints for innovation and scaling. *PLoS ONE* 12(2):e0169634.
- Kouin, B.J. 2017. De la logique de l'état aux logiques des acteurs dans l'administration publique Béninoise : Une contribution théorique de l'analyse stratégique. *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé (Togo)* 19(2):237-250.
- Kuhlmann, K. and Dey, B. 2021. Using regulatory flexibility to address market informality in seed systems: A global study. *Agronomy* 11(2):377-403. doi : 10.3390/agronomy11020377
- MAEP, 2017. Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017 - 2021. Cotonou, Bénin. 139pp.
- MAEP. 2020. Rapport de performance du secteur agricole – gestion 2019. Cotonou, Bénin. 123pp.
- Martin, D. 2012. L'analyse stratégique en perspective, *Revue Européenne des sciences sociales*. doi : 10.4000/ress.2255.
- Massé, R., Weinstock, D., Désy, M. et Moisan, C. 2011. Perceptions populaires du risque et savoirs experts en contexte de pandémie : le cas du A(H1N1) au Québec. *Anthropologie & Santé*. doi : 10.4000/anthropologiesante.739pp.
- Mishra, K.P. and Dey, K. 2018. Governance of agricultural value chains: Coordination, control and safeguarding. *Journal of Rural Studies* 64(1):135-147.
- Mupepe, L., Patrick, B.A., Serge, B.B., Jean-Paul, M.K., Roger, B.M., Mbangi, M. et Jacqueline, S.N. 2019. Analyse Comparative des Semences Certifiées et Graines" Tout Venant. *Congosciences* 7(3): 203-209.
- N'Djolosse, K., Adoukonou-Sagbadja, H., Maliki, R., Kodjo, S., Badou, A. et Ahoyo Adjovi, R.N. 2020. Performances agronomiques des arbres-mères

- d'anacardiens (*Anacardium occidentale* L.) sélectionnés dans les plantations paysannes au Bénin. *International Journal of Biological and Chemical Sciences* 14(5): 1536-1546.
- Ndongo, M. et Klein, J.L. 2020. Les innovations sociales en Afrique subsaharienne : La place des communautés et des territoires locaux. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research* 11(2):26-26.
- Olivier de Sardan, J.P. 1995. Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social. Karthala, Paris, France. 224pp.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. 2016. L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. Armand Colin, Paris, France. 487pp.
- Singh, J., Kumar, V. and Jatwa, T. K. 2019. A review: The Indian seed industry, its development, current status and future. *International Journal of Chemical Studies* 7(3):1571-1576.
- Turner, M. 2013. Les semences, Editions Quæ, CTA, Presses agronomiques de Gembloux, Versailles, France. 227pp.
- Xia, J. 2011. An anthropological emic etic perspective on open access practices. *Journal of Documentation* 67(1):75-94.
- Yéluouassi, D., Akpo, E., Adandonon, A. et Balogoun, I. 2021. Efficacité des techniques de greffage pour l'adéquation aux porte-greffes de cajou. *African Crop Science Journal* 29(3):339-354.
- Yin, R.K. 2016. Qualitative Research from Start to Finish, 2nd Edition. The Guildford Press, New York London, United States of America. 417pp.
- Zucchini, E., Manzelli, M., Tarchiani, V. et Di Vecchia, A. 2020. La filière étatique des semences de riz pluvial en casamance (Sénégal): Fonctionnement, contraintes et perspectives de développement. *European Scientific Journal* 16(5):20-45.